

DECISION N° DEC 25.028/D

le **REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOGEMENT DE DROIT
COMMUN A TITRE PRECAIRE**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 25.011/D en date du 28 mars 2025 portant sur le budget primitif adoptée par le Conseil municipal,

VU l'arrêté n° 24.305 en date du 13 mai 2024 portant sur la concession de logement de droit commun à titre précaire,

CONSIDERANT que M. *le* a libéré le logement communal situé au 111 route de Brie 91800 Brunoy le 1^{er} mars 2025 et que l'état des lieux de sortie ne présente aucune remarque particulière,

DECIDE

ARTICLE 1 : La somme de 299.38€ (deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-huit centimes) sera versée à M. *le* au titre du remboursement de sa caution.

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 25.028/D

OBJET : REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOGEMENT DE DROIT COMMUN A TITRE PRECAIRE

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 02 mai 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 9/05/2025



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 25.028/D

Objet de l'acte : REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOGEMENT DE DROIT COMMUN A TITRE PRECAIRE
Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250502-BRU_AR_24745_1-AR
Date de l'acte : 02/05/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24745_1

Date de réception en Préfecture : 05 mai 2025